

## LOUVAIN-LA-NEUVE

## « Le moment est dangereux » pour LLN

## « Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins »

retrace la création de la ville et prévient qu'il ne faudra pas se tromper dans les choix futurs.

• **Quentin COLETTE**

Louvain-la-Neuve est à la croisée des chemins. Tel est l'avis de Pierre Laconte et Jean Remy qu'ils partagent dans un ouvrage paru aux Éditions Academia, *Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins*.

Le juriste et économiste Pierre Laconte fut, avec l'architecte Jean-Pierre Blondel et surtout le professeur Raymond Lemaire, membre de l'équipe de direction du Groupe Urbanisme-Architecture. Celui-ci a établi le plan directeur de la ville universitaire et a assuré sa coordination architecturale jusqu'en 1982, année de sa suppression.

Jean Remy fut le conseiller du Groupe UA et fut ensuite responsable du Service du Plan urbain et chargé de la mise à jour du plan directeur.

Ces deux hommes ont donc été des acteurs de premier plan dans la construction de la ville.

« La mise en place d'une vie urbaine spécifique n'était qu'une espérance dans les premières années. Cette entreprise à haut risque est devenue un avantage comparatif, si l'on reprend l'expression des économistes.



Une ville à l'échelle humaine : un des grands principes qui ont guidé la construction de Louvain-la-Neuve.

De ce fait, le site universitaire devient un espace convoité. Le moment est dangereux. Il faut se montrer sélectif parmi les opportunités qui se présentent. Ce discernement est indispensable si l'on veut garder le cap et poursuivre l'œuvre dont UA a donné l'impulsion primordiale », écrivent les auteurs.

### Une ville à l'échelle humaine

Poursuivre le cap, c'est notamment de continuer à prôner une ville à l'échelle humaine et faisant référence à la ville universitaire ancienne.

Pour Pierre Laconte et Jean Remy, l'université,

propriétaire de la grande majorité des terrains à Louvain-la-Neuve, doit dès lors donner la priorité aux investissements dans l'aire

urbaine.

Et les deux auteurs de dresser l'inventaire pour achever la dalle et faire face à l'entretien de l'aire urbaine.

Il y a le parking de l'Aula, les abords de la gare ferroviaire, la zone Athéna-Lauzelle, la poursuite des développements au nord de la rue Charlemagne.

### Une tour près du Vilar ?

Il y a l'espace libre jouxtant le Théâtre Jean Vilar et la rue du Sablon où les auteurs verraient bien un immeuble iconique, faisant même référence au projet, abandonné (même si ce n'est pas noté dans l'ouvrage), de tour hôtel, à Wavre...

Et enfin, il y a la rue des Wallons, où les premiers immeubles, en contrebas du Musée L, « pourraient être remplacés par un ensemble plus dense ».

### Critiques envers le CBC

Et en dehors de l'aire urbaine ? Les deux auteurs se montrent critiques par rapport au projet du China-Belgium Technology

Center car il prévoit des services urbains, comme un hôtel, des salles de conférences, des restaurants et des espaces de loisirs qui devraient, selon eux, se développer dans l'aire urbaine.

Pourquoi en effet des promoteurs investiraient dans l'achèvement de la dalle, pourtant prioritaire pour l'équilibre de la ville, s'ils peuvent construire en dehors de l'aire urbaine à des conditions avantageuses ? s'interrogent-ils.

### Et la diversité sociale ?

Ils reconnaissent toutefois que l'objectif du plan directeur d'assurer une diversité sociale et générationnelle n'est pas pleinement rempli.

Les prix de l'immobilier ont flambé à Louvain-la-Neuve. Mais la zone Athéna-Lauzelle doit assurer un rééquilibrage notamment avec le projet de Community Land Trust porté par la Ville et l'UCLouvain et qui doit permettre de faciliter l'accès au logement.

Car les coûts de construction de la dalle font que du logement moyen peut difficilement y voir le jour, savent Pierre Laconte et Jean Remy.

Mais au-delà de la prospective, *Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins* retrace surtout la manière dont s'est créée la ville universitaire. Une manière sans doute de rappeler ses fondations alors que de nouveaux défis l'attendent, l'espace foncier se réduisant à peau de chagrin. ■

► « Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins », Éditions Academia, 296 pages, 30 €.

## VITE DIT

### « Un gouvernement hostile au projet de ville nouvelle »

Dès le départ, l'UCLouvain entendait ériger une ville universitaire et non un campus isolé. Mais une loi du 24 juillet 1969 interdisait, pendant 50 ans, à l'université de vendre des terrains achetés avec l'aide de l'État. « Les autorités entendaient à tout prix éviter que les terrains soient par la suite purement et simplement cédés - par

l'Université - aux plus offrants des particuliers », lit-on dans *Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins*. Il y est aussi écrit que « le nouveau gouvernement (était) hostile à son projet de ville nouvelle ». Voilà de quoi le mettre en péril. Mais les juristes de l'université ont ressorti le droit d'emphytéose. Celui-ci a permis à l'université de mettre en œuvre sa vision tout en restant propriétaire des terrains.

Q. C.

RÉOUVERTURE  
NOUVEAU MAGASIN

POINTCARRÉ GEMBOUX

NOUVELLE ADRESSE

Campagne d'Enée, 3 5030 Gembloux

-10%

SUR TOUT  
LE MAGASIN

LE MERCREDI 26 FÉVRIER

NOCTURNE 10h-22h

HOMME ■ DAME ■ ENFANT

PointCarré